



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/FV.823
16 janvier 1957
FRANCAIS

Onzième session
PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-TROISIEME SEANCE
tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 16 janvier 1957, à 15 heures.

Président : M. BELAUNDE (Pérou)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive : rapport de la Commission du désarmement [Point 22 de l'ordre du jour] (suite)

Discussion générale

Discours de :

- | | |
|-----------|---------------|
| M. Brucan | (Roumanie) |
| M. Brilej | (Yougoslavie) |
| M. Sawada | (Japon) |
| M. Bioy | (Argentine) |

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.823. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE: RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT(DC/83; A/C.1/783, 784; A/C.1/L.160, L.161) /Point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

M. BRUCAN (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : La délégation roumaine participe pour la première fois aux débats sur le désarmement aux Nations Unies. C'est pourquoi elle désire définir sa position dans ce problème.

La délégation roumaine considère que le désarmement constitue à l'heure actuelle l'un des problèmes capitaux de la vie internationale. Selon nous, la conclusion d'un accord sur le désarmement ne doit pas dépendre de la solution des autres questions internationales importantes. Au contraire, la situation internationale est telle qu'un accord sur le désarmement peut ouvrir la voie au règlement d'autres questions en suspens et contribuer ainsi grandement à la réduction de la tension entre les Etats. Les nations seraient ainsi délivrées du fardeau insupportable des dépenses militaires et de l'atmosphère chargée que l'on crée afin de les justifier.

Le fait même que la République populaire de Roumanie s'est lancée dans l'édification d'une nouvelle économie et d'une nouvelle culture qui exige la mobilisation de toutes ses ressources et de toutes ses énergies montre le but vital poursuivi par notre gouvernement qui désire qu'une prompt solution soit apportée au problème du désarmement. C'est pourquoi nous sommes favorables à toute proposition pratique qui ouvrirait la voie au désarmement et nous sommes disposés à participer à tout effort international tendant à cette fin.

Nous sommes saisis des propositions du Gouvernement de l'Union soviétique sur le désarmement et la réduction des tensions internationales, ainsi que du récent mémorandum soumis par le représentant des Etats-Unis sur la même question (A/C.1/783). Il est évident que des possibilités réelles de progrès vers le désarmement ont ainsi été créées.

Il est aujourd'hui devenu évident que ce qui importe le plus dans la vie politique internationale, en matière de désarmement, est la conclusion d'un accord entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et les autres grandes Puissances. Il ne faut point entendre par là cependant que d'autres pays, petits et moyens, ne peuvent pas et ne doivent pas jouer un rôle fort important dans la solution de cette question, ce qui est même confirmé par le fait que les représentants de certaines grandes Puissances n'ont pas participé à la discussion.

M. Brucan (Roumanie)

Le Gouvernement roumain a examiné avec soin les propositions que l'Union soviétique a présentées sur la question du désarmement aussi bien que sur la possibilité de diminuer la tension internationale. Dans la déclaration qu'il a faite le 29 novembre dernier, le Gouvernement roumain s'est prononcé en faveur de ces propositions. Il a ajouté qu'il appuierait leur mise en vigueur dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. On ne peut nier que, grâce à leur nature constructive, les propositions soviétiques constituent une base de négociations et d'accord. Pour ce qui est du mémorandum que nous ont soumis les Etats-Unis, nous l'étudierons attentivement, et mon gouvernement les examinera avec l'attention qu'il mérite.

En ce moment, je me contenterai de faire quelques observations sur le problème du désarmement. Tout d'abord, une question de principe se pose. Il existe évidemment un lien très étroit entre l'attitude qu'adopte un pays sur le problème du désarmement et ses autres entreprises en matière de politique étrangère. On peut même dire qu'il doit y avoir une corrélation, non seulement parce que c'est logique, mais surtout pour tenir compte de l'opinion publique. Malheureusement, les entreprises dans le domaine de la politique étrangère qui encouragent la course aux armements et la création de nouvelles bases aériennes et navales en territoires étrangers sont incompatibles avec le désarmement.

Pour ce qui est des aspects concrets du désarmement, c'est la complexité du problème qui retient tout d'abord notre attention. Nous devons traiter de la question de l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive; nous devons, en outre, examiner la possibilité d'interdire toutes les expériences faites avec des armes nucléaires; il nous faut encore étudier la possibilité de réduire les forces armées des grandes Puissances et de prévoir des réductions correspondantes pour les autres pays; il y a le problème relatif à la suppression des bases aériennes et navales situées en territoires étrangers; il faut enfin chercher à organiser un contrôle international. A tous ces problèmes, il convient encore d'ajouter les satellites artificiels et les projectiles intercontinentaux.

Compte tenu de toute la complexité de ces diverses questions, quelle devrait être la méthode efficace et pratique qui nous permette de sortir de

M. Brucan (Roumanie)

cette impasse, en évitant les complications et les retards du passé?

A mon avis, c'est une erreur que de vouloir lier la solution d'un des aspects du désarmement au règlement de l'ensemble du problème, à moins que nous ne voulions être entraînés, une fois de plus, dans un cercle vicieux. Parmi ces questions complexes, nous devrions choisir celle qui est la plus facile à résoudre. Nous pourrions aboutir à un accord sur ce point particulier.

Un succès de cet ordre exercerait certainement une heureuse influence sur la solution d'autres questions. Aux yeux de la délégation roumaine, les divers aspects du problème ne devraient pas être considérés comme constituant un tout qui doit être résolu simultanément. Il faudrait plutôt envisager chacun d'eux comme un anneau d'une chaîne. Notre devoir consisterait alors à saisir l'anneau le plus accessible. Si nous pouvions, en effet, résoudre un des aspects, nous pourrions certainement trouver la solution à d'autres questions. L'expérience a prouvé que tout progrès accompli dans un domaine quelconque du désarmement était annulé parce que l'on voulait établir des liens étroits entre tous les aspects du problème.

Quel est le chaînon le plus facile à saisir aujourd'hui? La délégation roumaine pense que c'est l'interdiction des expériences faites avec des armes atomiques et des armes à hydrogène. En effet, cette interdiction exigerait ni contrôle ni inspection.

Il n'y a rien qui puisse retarder ou empêcher un accord sur cette question, puisque d'ores et déjà l'accord est quasi unanime. Il ne se justifie pas de lier cette interdiction à la solution d'une autre question de caractère complexe, comme celle de la production et de l'utilisation des armes atomiques et des armes à hydrogène. A vouloir le faire, on serait délibérément entraîné de nouveau dans un cercle vicieux. Au moment où l'humanité fixe son attention sur notre Commission, espère que nous passerons des déclarations aux actes, l'interdiction des armes atomiques et à hydrogène apporterait un critère d'appréciation dépourvu d'équivoque.

La délégation roumaine appuie fermement le projet de résolution présenté par l'URSS sur la question des expériences nucléaires. Elle souhaite que la première Commission l'adopte, répondant ainsi à l'attente de l'opinion publique mondiale. Cela signifierait que la Première Commission n'est pas qu'un simple organe délibérant, qu'elle est aussi capable de prendre position. A notre avis, la décision de cessation immédiate des expériences nucléaires n'est que le premier pas vers l'interdiction des armes nucléaires, y compris l'interdiction de leur fabrication, et vers la destruction complète des stocks existants.

Je comprends qu'un tel accord devrait inclure l'établissement d'un contrôle international strict et efficace. Mais où nous sommes surpris, c'est lorsque nous constatons que le mémorandum des Etats-Unis d'Amérique ne mentionne même pas comme un but lointain l'interdiction des armes nucléaires, réclamée d'urgence par toutes les nations, en droite ligne avec les objectifs humanitaires des Nations Unies, si l'on veut préserver l'humanité et la civilisation du désastre d'une guerre atomique.

La délégation roumaine estime qu'il y a quelque espoir en ce qui concerne la réduction des forces armées des grandes Puissances. Elle comprend bien entendu que les armements devraient être réduits de même. Certes, les effectifs des forces armées n'ont plus, dans le cadre de la technique militaire moderne, l'importance d'antan. Il n'en reste pas moins que ce sont les forces armées qui font les guerres en premier lieu. Au surplus, la réduction des forces armées allègerait le fardeau qui pèse sur les diverses économies nationales. La Roumanie a pu vérifier la véracité de cette thèse, à l'occasion de la réduction, de l'ordre de 60.000 soldats et officiers, de ses propres forces armées, en 1955 et 1956. Cette réduction lui a permis d'orienter la main-d'oeuvre et les ressources ainsi libérées vers la construction d'habitations et d'autres activités économiques. Elle souhaite que maints autres pays puissent faire cette expérience. C'est pourquoi il importe de

M. Brucan (Roumanie)

limiter les forces armées non seulement des grandes Puissances, mais aussi des autres Puissances. Si ces Puissances avaient la possibilité d'édifier d'importantes forces armées, l'équilibre qu'en bonne logique la limitation des forces armées des grandes Puissances devrait amener se trouverait compromis. La délégation roumaine se prononce donc pour la limitation des forces armées de tous les pays.

Certains délégués ont soulevé la question des satellites de la terre et des armes extra-spaciales. Je n'ai pas l'intention de traiter ce sujet. Je voudrais simplement souligner qu'aux yeux du peuple roumain, comme de nombreux autres peuples, la sécurité internationale se trouve beaucoup plus directement menacée par l'existence, sur le globe terrestre, non dans l'espace interplanétaire, de bases militaires en territoire étranger, par exemple dans le voisinage de mon pays. La délégation roumaine estime donc que l'importance requise devrait être abordée à la liquidation des bases militaires en territoire étranger.

La République populaire roumaine se préoccupe particulièrement de l'instauration d'un système européen de sécurité collective. S'il est évident que la sécurité européenne se trouverait considérablement renforcée par la conclusion d'un accord international sur la réduction des armements, l'inverse n'est pas moins vrai, savoir que la création d'un système européen de sécurité collective représenterait un progrès énorme dans la voie d'une heureuse solution du problème du désarmement.

On a souvent souligné le caractère conditionnel du Traité de Varsovie, qui ne manquerait pas d'être liquidé aussitôt que l'aurait été l'OTAN. Cependant, puisque les Puissances occidentales ne se proposent pas de liquider l'OTAN, je crois qu'un pas pratique vers notre objectif serait accompli avec la conclusion d'un pacte de non agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays signataires du Traité de Varsovie, parmi lesquels la Roumanie.

Il résulte des remarques qui précèdent, aussi bien que du caractère complexe et multiple du problème du désarmement, qu'il est nécessaire de créer, pour les négociations en cours, un cadre approprié. Nous ne nous perdrons pas en récriminations sur les activités passées des organes des Nations Unies qui se sont attachés au problème, ne serait-ce que parce que chacun convient de leur inefficacité. Je crois que l'une des causes des échecs passés réside dans la composition restreinte de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, qui ne reflète même pas les principales positions et les principaux intérêts dans ce domaine. Étant donné que

M. Brucan (Roumanie)

la solution du problème ne sera pas obtenue sans la coopération de tous, l'élargissement de la composition de ces deux organes spécialisés des Nations Unies s'impose.

Inspirée par le vif intérêt que porte à la paix le peuple roumain, la délégation de la République populaire de Roumanie est disposée à apporter son plein appui à tout effort tendant à faire progresser la cause du désarmement.

M. BRILEJ (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister sur l'importance du problème du désarmement dans l'ambiance internationale actuelle. Si l'on voulait, on pourrait citer de nombreuses déclarations d'où découle un sentiment d'urgence croissante et d'inquiétude devant le manque de résultats obtenus jusqu'ici. Je ne vais pas bien entendu abuser du temps de la Commission en faisant de longues citations sur ce point, mais je voudrais cependant rappeler les paroles du représentant du Royaume-Uni à la dixième session de l'Assemblée générale. Il disait :

"Chaque jour, de nouveaux problèmes de désarmement s'accumulent. Voilà dix ans qu'ils s'accumulent. Nous ne pouvons nous permettre de les laisser augmenter pendant encore une décade ou plus tandis que nous cherchons les voies et moyens d'abattre les barrières politiques et scientifiques qui s'opposent à un accord complet sur le désarmement. Je doute que nous puissions impunément retarder toute action pour trouver d'abord des réponses à ces questions. Plus j'étudie le problème et plus j'entends parler des progrès scientifiques, plus je suis persuadé que nous devons commencer tout de suite." (A/C.1/PV.801, page 21)

Ces paroles étaient bien justifiées à l'époque où elles furent prononcées. Elles le sont encore bien davantage aujourd'hui. C'est presque un truisme maintenant - un truisme tragique d'ailleurs - que de dire que l'envergure actuelle des armements, la course aux armements, l'invention constante de moyens de destruction de masses plus formidables que jamais, non seulement reflètent et découlent des tensions mondiales, mais encore sont des facteurs qui contribuent à ces tensions. La crise internationale par laquelle nous venons de passer ajoute un caractère d'urgence au problème du désarmement. Deux aspects de ce problème ont été soulignés avec une clarté toute particulière. Il est devenu évident qu'un monde divisé en deux camps lourdement armés est un monde qui est constamment sur le bord de l'abîme que représenterait une conflagration générale. Il a également été montré que les actions militaires locales, dont certains sont encore apparemment enclins à penser qu'elles peuvent constituer une méthode leur permettant de poursuivre leur politique, ne peuvent que trop facilement dégénérer en un conflit aux proportions imprévisibles. Si nous ajoutons à ceci le fardeau économique

que les armements représentent et le fait évident que l'apparition de nouvelles armes de plus en plus mortelles et complexes rendent le problème du désarmement plus compliqué et plus difficile à résoudre chaque jour, nous aurons démontré, je pense, la nécessité vraiment impérieuse de prendre des mesures pratiques dans ce domaine vitalement important.

Que de telles mesures pratiques n'aient pas encore pu être prises constitue, bien entendu, l'un des aspects les plus décourageants de la situation mondiale. Il est vrai que quelques idées intéressantes et quelques propositions utiles ont été émises l'an dernier à la Commission du désarmement et au Sous-Comité. Il est également vrai qu'un rapprochement utile des vues sur un certain nombre d'aspects du problème du désarmement a eu lieu. Cependant, l'espoir que cette tendance assez encourageante pouvait conduire à des résultats pratiques n'a pas été réalisé.

Ceci nous amène naturellement, une fois de plus, à nous demander quelles sont les causes de cette absence de progrès dans un domaine aussi important. Il ne faut pas chercher ces causes seulement dans le fait que le climat international dans lequel se déroulent nos efforts pour arriver à un désarmement n'était guère propice - bien que ce fait ne puisse évidemment être ignoré ou sous-estimé. Ma délégation et moi-même sommes certains que la plupart d'entre nous ici ne peuvent pas se contenter de l'explication selon laquelle rien ne pourra être fait dans le domaine du désarmement jusqu'à ce qu'une indispensable atmosphère de confiance prévale grâce au règlement antérieur de questions internationales importantes. Ce point de vue est reflété par certains plans de désarmement dans lesquels les différentes étapes du processus de désarmement dépendent de la solution d'autres problèmes. Cette façon d'envisager le désarmement semblerait maintenant une bataille perdue en comparaison d'opinions plus réalistes et mieux équilibrées. En d'autres termes, on reconnaît de plus en plus que des progrès même légers dans le domaine du désarmement sont essentiels si l'on veut voir diminuer la tension dans le monde et si l'on veut résoudre les autres problèmes importants que cette tension amène. Pour notre part, nous sommes absolument convaincus que des efforts doivent être faits dans les deux directions à la fois et que les deux catégories de problèmes doivent être traitées au fur et à mesure des circonstances.

Je dois ajouter aussi que nous comprenons fort bien la prudence que les Puissances montrent lorsqu'il s'agit d'un problème qui a un effet aussi direct sur leur sécurité. Cette prudence pleinement justifiée n'explique pas cependant, à mon avis, la tendance à considérer les problèmes internationaux, y compris le problème du désarmement, à la lumière de considérations d'où la possibilité de guerre n'a pas été exclue. Nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'une telle façon d'envisager le problème obscurcit les perspectives de progrès non seulement dans le domaine du désarmement, mais encore dans les autres problèmes internationaux.

Un autre obstacle à des résultats pratiques dans le domaine du désarmement a été la tendance à considérer ce problème uniquement en termes de plans d'ensemble complets. Bien entendu, ma délégation, comme j'ai essayé de le démontrer clairement à la Commission du désarmement, ne nie pas la valeur de plans de ce genre. Au contraire, ma délégation estime que de nouveaux efforts vers un accord sur un plan de désarmement général doivent être faits. Dans le passé, ils nous ont rendu plus facile l'étude des différents aspects du problème du désarmement. Ils nous ont également permis, en un sens, de voir avec plus de précision le but vers lequel nous espérons avancer. Toutefois, en essayant de faire des plans trop ambitieux et de donner une réponse à chaque question, ces plans généraux ont rendu l'ensemble du problème encore plus complexe qu'il ne l'était en soulevant un certain nombre de problèmes parfois inutiles ou même artificiels et ils ont ainsi embrouillé nos idées et nous ont un peu écrasés par l'immensité de la tâche qu'ils nous dévoilaient. Ce faisant, ils ont non seulement gêné les progrès plus modestes qui auraient pu être possibles, mais ils ont donné à nos débats sur le problème du désarmement une sorte d'irréalité nuisible.

Ces plans d'ensemble reflétaient dans un sens l'époque où ce problème était traité davantage sur le plan de la lutte pour la conquête de l'opinion publique mondiale que sur celui de la réalisation pratique. Cette époque est, nous l'espérons, dépassée, bien que l'atmosphère dans laquelle s'est ouvert notre débat sur cette question ne puisse être décrite comme encourageante sur ce point.

Il n'est pas nécessaire non plus que j'insiste sur le fait qu'une condition préalable fondamentale à tout progrès vers un désarmement est que nous en finissions une fois pour toutes avec l'arsenal de la propagande qui a trop longtemps ralenti nos discussions sur ce sujet.

Voilà à notre avis quelles sont les raisons principales pour lesquelles aucune mesure pratique n'a jusqu'à présent pu être prise dans le domaine du désarmement. Mon but cependant n'est pas de faire revivre le passé, mais bien plutôt de regarder vers l'avenir.

Quel est cet avenir ?

Il semble que l'on soit d'accord, d'une façon générale, pour estimer que d'autres efforts, des efforts résolus, doivent être faits. Il semble également que l'on soit d'accord, dans une grande mesure, pour penser que ces efforts devraient permettre certains résultats tangibles, à condition qu'ils soient menés dans la bonne voie. Il y a quelques jours seulement, les représentants de deux grandes Puissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques semblaient être de cet avis. L'Ambassadeur Lodge a déclaré : "Je désire souligner que les Etats-Unis sont prêts à prendre des mesures raisonnables en vue d'une réduction des armements, qu'il s'agisse d'une réduction de peu d'importance ou d'une réduction étendue, et qu'ils sont désireux de le faire, à condition toutefois que ces mesures soient assorties d'une inspection efficace." (A/C.1/PV.821, p. 2).

De son côté, M. Kouznetsov a exprimé sa conviction "qu'il existe de réelles possibilités de résoudre ce problème de façon satisfaisante et que toutes les conditions préalables sont remplies pour permettre que les premières mesures soient prises." (Ibid. p. 33).

Je pourrais, naturellement, citer beaucoup d'autres déclarations analogues qui montrent que des mesures pratiques peuvent être prises en matière de désarmement.

Cependant, ce n'est pas tout. Des efforts ont été faits en vue de transformer les possibilités existantes en réalité. Je pense notamment à la méthode qui consisterait à conclure tout d'abord des accords partiels. De tels accords, à notre avis, ont été rendus possibles grâce au rapprochement qui s'est déjà produit sur certains aspects du problème du désarmement. Ces mesures pourraient être décidées, puis mises en application sans qu'il soit nécessaire d'attendre que d'autres accords soient conclus dans ce domaine. Il en résulterait naturellement une augmentation substantielle de la confiance internationale, mais ces mesures auraient une autre portée encore. Elles n'auraient pas seulement pour effet d'augmenter la confiance, au sens où on l'entend généralement; on pourrait s'attendre à ce que celle-ci soit graduellement élargie, à ce qu'elle devienne plus générale, plus complète, et conduise, en fin de compte, au désarmement général.

A cet égard, je rappellerai la proposition qu'avait faite, à la Commission du désarmement, la délégation yougoslave au mois de juillet de l'année dernière. Le dispositif de ce projet de résolution était le suivant :

"[La Commission du désarmement,]

.....

" Presse les membres du sous-comité :

1. De poursuivre leurs efforts en vue d'aboutir à un accord sur un désarmement général;
2. De chercher à réaliser sans tarder et à appliquer un accord sur les premières mesures de désarmement dont l'exécution est d'ores et déjà possible, ainsi que sur les modalités et les degrés du contrôle que l'application de ces mesures pourra exiger, notamment en ce qui concerne :

- a) Une réduction des armements et des forces armées de type classique,
- b) La cessation des essais d'armes nucléaires, de même que d'autres mesures applicables dans le domaine des armements nucléaires,
- c) Une réduction des dépenses militaires. " (DC/92)

Une telle attitude, pensions-nous et pensons-nous encore, aurait certains avantages évidents. Le premier d'entre eux, et le plus important, serait qu'elle est pratique. En d'autres termes, nous ne cherchons à faire que ce qui est possible dans les conditions actuelles et nous renonçons, pour le moment, à tout ce qui dépendrait d'autres conditions. Par "possible", je veux dire ce qui pourrait amener une certaine mesure d'accord sur des aspects précis du problème du désarmement, étant entendu que l'on ne dépasserait pas ce que les circonstances internationales actuelles permettent de faire. Ces mesures, à leur tour, auraient une influence favorable sur l'atmosphère internationale et faciliteraient la solution d'autres problèmes, ce qui créerait des conditions plus favorables à la prise d'autres mesures dans le domaine du désarmement.

L'attitude que nous proposons rendrait artificielle le problème auquel nous nous sommes sans cesse heurtés et qui consiste à savoir ce qui doit être fait en premier : désarmement ou règlement d'autres questions internationales importantes. L'application de ces mesures initiales permettrait aussi d'acquérir une expérience technique appréciable sur différents aspects du problème du désarmement et faciliterait d'autres progrès.

Un aspect important des mesures initiales que nous proposons est qu'elles pourraient être prises sans que soit modifié l'équilibre actuel des forces, de sorte que l'on éviterait ainsi l'un des principaux obstacles auxquels se sont heurtés des plans plus ambitieux.

Enfin, et je crois que cela est très important, cette attitude aurait des avantages substantiels eu égard au problème du contrôle et de l'inspection. Il devrait être moins difficile de trouver des formes de contrôle plus acceptables pour la mise en application de mesures initiales de désarmement que de mettre sur pied un système de contrôle général qu'un programme complet de désarmement nécessiterait. L'aphorisme bien connu de M. Jules Moch : "Pas de contrôle sans désarmement ni de désarmement sans contrôle; mais, progressivement, tout le désarmement actuellement contrôlable." (A/C.1/PV.804, p. 26) deviendrait immédiatement une possibilité pratique.

Les avantages de cette attitude ont été relevés par plusieurs membres de la Commission du désarmement. Comme le représentant du Royaume-Uni, M. Allan Noble l'a dit hier; " ... il est apparu qu'il y avait un mouvement d'opinion précis en faveur d'un désarmement limité qui pourrait être mis en oeuvre immédiatement" (A/C.1/PV.822, p. 9/10). Il pourrait être utile de citer quelques avis exprimés là-dessus par les membres de la Commission du désarmement. Le représentant du Royaume-Uni a dit : " Je suis pleinement d'accord avec le représentant de la Yougoslavie qu'il s'agit là à la fois d'une possibilité et de la nécessité d'arriver à une entente sur un plan de désarmement international" (DC/PV.56, p. 7). Il a également déclaré que son gouvernement était prêt "à mettre en oeuvre un accord de désarmement partiel qui pourrait être conclu et appliqué sans délai et en l'absence de tout autre accord, et qui comporterait la réglementation et la limitation des explosions nucléaires" (DC/PV.59, p. 23/25).

De son côté, M. Gromyko, représentant de l'Union soviétique, a dit : " La solution du problème du désarmement par parties pourrait faciliter un accord entre les Puissances intéressées et faire sortir les négociations sur le désarmement de l'impasse où elles se trouvent". (DC/PV.57, p. 29/30)

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Lodge, a déclaré : "Monsieur Brilej a dit avec raison que l le premier accord devrait se faire à la fois sur une réduction effective des armements de type classique et des forces armées et sur certaines mesures relatives aux armes nucléaires, de même que sur un système adéquat de contrôle". (DC/PV.61, p. 7).

Non seulement cette conception fondamentale a été pleinement justifiée par les événements ultérieurs, mais elle est devenue de plus en plus importante. Les déclarations que nous avons entendues jusqu'ici semblent confirmer la nécessité de diriger nos efforts sur la recherche de mesures initiales dans les zones où il est possible d'arriver à un accord.

De toute évidence, une de ces zones est celle des armements de type classique et des forces armées où il semble qu'il n'y ait plus de désaccord véritable sur la question des niveaux initiaux. Il en est de même pour la question connexe de la réduction des dépenses militaires. En ce qui concerne certaines mesures extrêmement importantes de caractère initial dans le domaine des armements nucléaires, il est possible, à notre avis, d'arriver à un accord sur la cessation ou, au moins, la limitation et la réglementation des explosions expérimentales d'armes nucléaires. Nous sommes profondément convaincus qu'il faut faire les plus grands efforts afin de garantir que toute la production de matières fissiles sera utilisée uniquement à des fins pacifiques.

Il reste évidemment la question de l'inspection et du contrôle où de nombreux points devront être résolus. Cependant, comme je viens de le dire, il ne devrait pas être trop difficile, dans le contexte de mesures initiales partielles, d'aboutir à un accord sur les degrés et les formes de contrôle requis pour l'application desdites mesures.

Je ne veux pas donner l'impression d'être trop optimiste ou de simplifier excessivement le problème. Je ne veux pas davantage que l'on croie que la méthode que nous proposons est essentiellement nouvelle. Tout ce que souhaite ma délégation, c'est que l'on étudie à fond toutes les possibilités de mesures initiales dans le domaine du désarmement afin d'en tirer parti; à notre avis, il serait à la fois pratique et réaliste, au stade actuel de la discussion, de rechercher des accords partiels.

En essayant graduellement - et avec succès je l'espère - de transposer le problème du désarmement au niveau des réalisations pratiques, nous aurons bien entendu à résoudre de nouvelles questions, ou plutôt d'anciennes questions qui se présenteront de nouveau avec une acuité accrue. L'une d'elle, qui est d'une très grande importance, découle du fait que nous nous occupons du problème de désarmement, lequel est avant tout le problème des armements des grandes Puissances, en l'absence de l'une des grandes Puissances. Je fais allusion bien entendu au fait que la République populaire de Chine, à ce jour, n'a pas été en mesure de participer à l'examen d'un problème à la solution duquel elle pourrait de toute évidence apporter une contribution vitale et où ses intérêts sont directement en jeu. Cette circonstance rend nos discussions sur le désarmement peu réalistes. La question de la participation de la République populaire de Chine à la discussion du désarmement est fort importante sur le plan pratique.

Certaines propositions essentielles ont été formulées ici par les représentants des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni. Nous étudierons bien entendu leurs suggestions avec le plus grand soin, ainsi d'ailleurs que toutes les autres propositions qui pourraient être soumises à la Commission. Nous nous réservons le droit de les commenter plus tard.

Ma délégation a toujours souligné les responsabilités des membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, chargés de faire progresser l'examen de la question pour aboutir aux réalisations pratiques. Ces responsabilités sont plus grandes aujourd'hui que jamais. Pourtant, l'intérêt que portent à ce problème les autres petites nations n'est pas moins vital, car leur survie est en jeu.

Les Nations Unies dans leur ensemble doivent aller de l'avant vers la solution de ce problème mondial d'importance vitale et faire un effort décisif pour libérer l'humanité de l'épouvante d'un holocauste atomique.

M. SAWADA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Sans aucun doute, la question du désarmement est l'un des problèmes généraux les plus importants qui restent à résoudre avant d'assurer au monde une paix durable. Il n'est donc pas étonnant qu'au cours des dix dernières années les Nations Unies aient consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'examen de ce problème. Cependant les résultats acquis jusqu'ici contrastent de façon surprenante avec l'intérêt qu'ont porté de nombreuses délégations à cette étude. Le mécontentement que cause l'absence de progrès vers la réalisation de nos idéaux s'est exprimé de plusieurs façons et je ne tiens pas à répéter de telles observations. Je voudrais plutôt souligner que mon gouvernement est convaincu que nous ne devrions pas nous décourager devant les échecs passés, mais que les Nations Unies devraient faire tous leurs efforts pour amener la solution de ce problème vital.

En disant la déception de mon gouvernement devant le peu de succès remporté par la Commission du désarmement et son Sous-Comité, je n'entends nullement minimiser le travail accompli par ces deux groupes. Tout au contraire, je tiens à rendre hommage aux membres de la Commission et du Sous-Comité qui ont fait preuve d'une grande sagesse et ont déployé des efforts inlassables dans la poursuite de leur tâche. Si les progrès ont été lents, la cause n'en est que les difficultés que soulève cette importante question. Mon gouvernement a soigneusement étudié les procès-verbaux des débats précédents, et j'ai écouté avec la plus grande attention les orateurs qui m'ont précédé. Je voudrais maintenant formuler certaines observations sur quelques-uns des points qu'ils ont soulevés.

Je parlerai tout d'abord du rapport indissoluble qui existe entre les armes de type classique et les armes nucléaires. L'Assemblée générale a reconnu, si je comprends bien, que les deux types d'armement constituaient un "tout indissoluble". Le Gouvernement et le peuple japonais, jusqu'ici les premières et seules victimes d'un bombardement atomique, comprennent peut-être mieux qu'aucune autre

nation les catastrophes désastreuses que les armes nucléaires peuvent apporter à l'homme. Ils souhaitent ardemment que dans le monde entier on interdise la production et l'usage des armes nucléaires. Malheureusement, on admet que l'absence d'une méthode scientifique de détection des armes nucléaires rend impossible à l'heure actuelle une interdiction immédiate, car la confiance mutuelle entre nations n'est pas assez profonde. De plus, l'interdiction des armes atomiques devra suivre l'acceptation par toutes les parties intéressées d'un système effectif d'inspection qui, regrettons-le, s'est avéré jusqu'ici l'un des principaux points de désaccord.

Tant qu'il sera permis de se servir des armes nucléaires, les armements de type classique joueront évidemment un rôle secondaire. Cependant, à notre avis, les armes de type classique ne sont pas complètement désuètes dans la guerre scientifique moderne. En conséquence, il importe que toutes les nations recherchent les voies et moyens de contrôler et de réduire leurs armes de type classique. D'autre part, on voit difficilement comment un pays pourrait commencer à réduire ses armes de type classique, qui ne sont pas entièrement dépassées, alors que les armes beaucoup plus puissantes que possèdent certaines nations ne sont pas atteintes par cette limitation. A notre sens, il n'est même pas logique d'essayer de réglementer les armements de moindre importance en laissant libre la production d'armes nucléaires. Mon gouvernement estime donc que la réglementation des armements conventionnels et celle des armes nucléaires forment un tout indissoluble et que tout programme de désarmement doit couvrir à la fois les deux types d'armement.

A cet égard, je me reporterai au problème de la méthode de détection des matériaux et armes nucléaires. Je regrette de devoir admettre qu'en l'absence d'une méthode scientifique de détection et d'un système efficace d'inspection, l'interdiction immédiate de la production et de l'emploi des armes nucléaires peut ne pas être pratiquement possible. Cependant, nous ne pouvons attendre indéfiniment que l'on découvre cette méthode, car le risque est trop grand pour l'humanité. L'homme doit être maître de la science et non pas l'inverse. Aussi je propose que les Nations Unies fassent tout leur possible pour encourager et favoriser les études scientifiques et la recherche dans ce domaine, de façon que l'une au moins des difficultés auxquelles se heurte l'interdiction des armes nucléaires disparaisse tout de suite.

M. Sawada (Japon)

Une autre idée que je voudrais mentionner est celle de l'importance du climat politique, auquel le problème du désarmement ne peut échapper. Les opinions peuvent différer sur la question de savoir si un effort constructif en vue du désarmement doit être fait avant que la situation politique se soit améliorée ou si, au contraire, le climat politique ne pourra s'améliorer sans qu'il existe d'abord un accord sur le désarmement. Si nous perdons notre temps à discuter cette question, nous ne parviendrons pas à sortir du cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons. Nous devrions plutôt passer à l'examen des méthodes de désarmement qui semblent possibles dans la situation politique actuelle et qui seraient de nature à assurer la paix mondiale, qui est le but du désarmement. Je parle ainsi parce qu'aucun accord en matière de désarmement ne peut avoir de base si la situation politique existante n'a pas pour objet de l'appuyer. Tout accord sur le désarmement sans une garantie suffisante d'application trahirait la cause de la paix parmi les nations au lieu de la servir.

En outre, tout progrès en matière de désarmement dépend essentiellement, au stade actuel, de l'accord complet et de la confiance mutuelle entre un très petit nombre de grandes Puissances. Si l'on n'obtient pas un accord à ce niveau, tout accord écrit, si parfait soit-il, sera probablement jeté à la corbeille à papier et les petites nations ne pourront rien faire à cet égard. J'invite donc les chefs des grandes Puissances - particulièrement des Puissances qui détiennent les armes nucléaires - à parler franchement, d'une manière plus constructive qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, afin que tous les pays les suivent dans un effort pour créer un monde dans lequel on puisse vivre sans se sentir constamment menacé par la guerre et la misère. Ma délégation souhaiterait que les chefs des grandes Puissances se réunissent, à un moment opportun, pour discuter des questions fondamentales. Si un accord est atteint à ce niveau, le reste pourra être laissé aux organes compétents des Nations Unies. Nous estimons donc qu'il ne servirait à rien de convoquer une réunion internationale au sujet du désarmement, indépendamment des organes qui ont déjà été établis dans le cadre des Nations Unies.

Les récents événements internationaux ne sont malheureusement pas de nature, je regrette de le dire, à faciliter les efforts vers le désarmement. Cependant je constate avec plaisir que les dernières propositions de l'Union soviétique, présentées en novembre dernier, semblent indiquer un pas de plus vers un accord possible, et que le Président Eisenhower a réaffirmé, dans son message annuel

M. Sawada (Japon)

sur le State of the Union, qu'il était disposé à accepter un accord qui éliminerait la tendance actuelle vers des armes nucléaires de plus en plus dévastatrices. Dans ces circonstances, ma délégation désire encourager la Commission du désarmement à continuer sa tâche, à la lumière des discussions de notre Commission, pour trouver une formule raisonnable et acceptable à toutes les parties intéressées.

J'en viens au problème des explosions expérimentales nucléaires. Je crois comprendre qu'à la Commission du désarmement une proposition d'interdiction immédiate de ces sortes d'expériences n'a pas été appuyée, pour la raison, notamment, que l'interdiction des expériences seules n'a pas de sens tant que l'interdiction de la production et de l'utilisation des bombes nucléaires n'est pas proclamée simultanément. En outre, l'importance des expériences actuelles ne peut nuire aux êtres humains. Je voudrais souligner cependant que ce problème inquiète sérieusement le Gouvernement et le peuple japonais pour des raisons bien connues. Ils sont particulièrement préoccupés par le fait que les explosions nucléaires ont maintenant lieu sur décision unilatérale d'un pays, avec ou sans notification préalable et avec ou sans mesures de précaution. Le moins qu'on puisse dire, c'est que si un accord est atteint, tendant à imposer le contrôle international pour les explosions expérimentales militaires, son effet psychologique seul sera considérable.

Il est vrai que la santé humaine n'a pas été endommagée par des explosions nucléaires depuis les tragiques événements du printemps 1944, au moment de l'expérience de Bikini, mais c'est parce que les pays intéressés ont pris des mesures de précaution suffisantes. Cependant nos experts médicaux et nos savants ne sont pas tout à fait convaincus que l'ampleur actuelle des explosions nucléaires n'est pas de nature à causer des dommages au corps humain. Indépendamment du danger qui existe pour la santé humaine, nous ne pouvons perdre de vue les dommages économiques causés à l'industrie de la pêche et aux autres industries. En outre, aussi longtemps que seront autorisées les expériences nucléaires, la marche des inventions de ces armes épouvantables ne sera pas arrêtée. J'estime qu'il est de mon devoir envers le peuple du Japon de renouveler maintenant mon appel pour la cessation aussi rapide que possible des explosions nucléaires expérimentales.

Ma délégation a été encouragée lorsqu'elle a entendu, au début de la discussion au sein de cette Commission, différentes délégations souligner l'importance de ce problème et le rôle qu'il pourrait jouer dans un progrès général vers le désarmement. Nous croyons qu'il est temps pour les Nations Unies de prendre des

mesures pratiques en ce sens. C'est une question qui affecte non seulement la santé et le bien-être des humains, mais aussi la vie économique et industrielle des nations. Il serait donc souhaitable que l'Assemblée générale elle-même examine maintenant cette question et s'efforce d'obtenir un accord, au lieu de la transmettre à la Commission du désarmement ou au Sous-Comité qui s'intéressent surtout au problème du désarmement lui-même.

Ainsi que je l'ai dit, mon gouvernement et mon peuple espèrent que toutes les sortes d'explosions expérimentales, grandes ou petites, seront dorénavant interrompues. Cependant nous ne sommes pas seulement ici pour exprimer nos vœux. Nous recherchons un accord pratique grâce auquel tous les Membres de notre Organisation se sentiront en sécurité et qui nous permettra d'avancer pas à pas. Encouragé par l'espoir d'une interdiction définitive des armes nucléaires et tenant compte des circonstances existantes, j'invite la Commission à accepter, tout au moins, d'établir une procédure selon laquelle toutes les explosions expérimentales seront préalablement annoncées à un organe compétent des Nations Unies, afin de sauvegarder d'une manière absolue la santé humaine, sous surveillance internationale, et de veiller à ce qu'aucune perte économique ne soit infligée à d'autres parties. Une telle mesure n'aurait pas seulement un caractère pratique, garantissant un respect absolu de la mise en oeuvre, mais elle ouvrirait également la voie à l'élimination totale de la guerre nucléaire, objectif que nous nous sommes tous fixé.

M. BIOY (Argentine)(interprétation de l'espagnol) : La République argentine a une histoire déjà assez longue et bien définie en matière de guerre et de paix. Pour nous, les guerres ont pris fin il y a presque un siècle et, à l'exception de la guerre d'indépendance, que nous avons livrée de notre plein gré, elles nous ont été imposées. Il n'y a jamais eu provocation de notre part et, bien que nous ayons toujours été vainqueurs, dans les traités qui ont suivi ces guerres, nous avons été magnanimes et généreux pour le vaincu. C'est un homme de mon pays, un citoyen éminent, qui, le jour de la victoire de nos armes, a déclaré : "La victoire ne donne pas de droits". Dans les conflits internationaux, mon pays s'est toujours efforcé de limiter le péril en imposant des solutions d'arbitrage ou d'autres formes d'accord.

Si je rappelle ces faits, qui établissent devant les Nations Unies la pureté de notre passé, c'est à seule fin de justifier le droit qu'a le représentant de l'Argentine de prendre la parole devant une Assemblée où se discute la question du désarmement.

Il est des devoirs plus impérieux que des obligations, et je crois être en mesure de dire, devant cette Commission, que la délégation de la République d'Argentine est prête à appuyer toutes les mesures de désarmement qui pourraient conduire vers la paix, et non vers la guerre; certaines recommandations en faveur du désarmement, si elles étaient mises en vigueur, pourraient exposer quelques nations à l'attaque d'un agresseur.

Il faut s'efforcer de réaliser un désarmement qui assure la paix. En outre, sans vouloir faire entendre une note de découragement, je ne puis m'empêcher de croire que ce qui serait efficace serait de désarmer, chez certains hommes, l'esprit d'agression et de conquête.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour prendre la parole cet après-midi.

La Présidence a examiné très sérieusement la question de la clôture de la liste des orateurs. Ainsi que je l'ai dit dans mon intervention précédente, mon désir est de tenir compte, comme toujours, des vœux de la Commission.

L'annonce de la clôture de la liste des orateurs ne signifie évidemment pas une annonce de la clôture imminente du débat. Souvent, l'annonce de la clôture de la liste des orateurs est simplement un stimulant pour inciter les orateurs à préparer leurs interventions. Je me permets de suggérer - je souligne : de suggérer - que nous pourrions clore la liste des orateurs vendredi, à 18 heures. Jusqu'à vendredi, les membres de la Commission pourront décider s'ils veulent participer à cette discussion. Cette décision ne les obligera pas à intervenir immédiatement dans le débat. A moins que certains d'entre eux ne désirent prendre la parole samedi et que la Commission ne décide de tenir une séance ce jour-là, les orateurs inscrits le vendredi prendront la parole le lundi. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objections à cette simple suggestion de la Présidence, je me permets de proposer de clore la liste des orateurs vendredi.

Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, j'invite les membres de la Commission qui désirent participer à la discussion générale à se faire inscrire avant vendredi, à 18 heures.

La séance est levée à 18 h. 25.